



Course « la corrida de Tarascon »
Esplanade de la Libération
09400 Tarascon sur Ariège

Tèl : 06-72-93-16-44.

Règlement Corrida de Tarascon sur Ariège 2017

Art 1 : Organisation : la corrida de Tarascon sur Ariège est organisée par l'association VO2 max Tarascon sur Ariège le samedi 16 décembre 2017.

Art 2 : Participation à la corrida: seules seront prises en compte les inscriptions complètes :

- Bulletin de participation.
- Certificat médical ou copie de la licence (FFA, triathlon, course d'orientation, UFOLEP, FSCF ou FSGT).
- Règlement de 6 euros si inscription en ligne sur le site internet.
- Règlement de 8 euros si inscription le jour de la course. (Chèque à l'ordre de : **VO2max Tarascon sur Ariège**).
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs sur le 8kms (catégories cadet et junior) et l'animation enfant.

Participation à l'animation enfant :

- Inscription gratuite et bulletin de participation avec autorisation parentale obligatoire.

Catégories autorisées :

- **Cadets h et f (année 2001 et 2002) avec autorisation parentale obligatoire.**
- **Juniors h et f (année 1999 et 2000) avec autorisation parentale obligatoire.**
- **Espoirs h et f (année 1996 à 1998).**
- **Séniors h et f (année 1979 à 1995).**
- **Masters h et f (année 1978 et avant).**

Art 3 : Certificat médical : le certificat médical devra présenter une absence de contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou une licence FFA.

Art 4 : Engagement : tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Art 5 : Retrait des dossards : les dossards sont à récupérer sur présentation d'une pièce d'identité sur place le 16 décembre 2017 entre 16h15 et 17h15.

Art 6 : Port du dossard : le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et ne peut en aucune manière que ce soit être modifié, réduit de taille, partiellement visible.

Art 7 : Cession du dossard : toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 8 : Service médical : une antenne médicale sera sur place pendant le déroulement de la manifestation, elle peut décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

Art 9 : Sécurité : les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours de la course.

Art10 : Assurance : responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de MAE Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art11 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation.

Art 12 : Récompenses :

- Corrida : la remise des récompenses et trophées se fera après l'arrivée des derniers : 1^{er} homme et 1^{ere} femme ainsi que tirage au sort de divers lots.
- Animation enfants : il n'y aura pas de classement chronométré ni de classement à la place mais chaque enfant recevra une récompense. Un gouter sera également offert à tous les enfants par nos partenaires et sponsors.

Art 13 : Horaires et distances

- Corrida : distance 8kms ; départ 17h30.
- Animation enfants : inscriptions à partir de 15h00 puis animation à 15h30.

Art 14 : Cas de force majeure : si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué.

Art 15 : Droit à l'image : tout **coureur** autorise expressément les organisateurs de la corrida, ainsi que les ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, à l'animation enfants ou à la marche et ce, pour une durée illimitée.

Art 16 : Ravitaillement :

- Corrida**: un ravitaillement liquide sur le parcours ainsi qu'un autre à l'arrivée. Une soupe sera offerte à chaque concurrent.
- Animation enfant** : ravitaillement à l'arrivée et un goûter offert par nos partenaires et sponsors.

Art 17 : Controle Antidopage

Le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de l'AFLD.

Art 18 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques à disposer à la chaussure. Le port du transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. Le transducteur devra être restitué à l'arrivée ; en cas de non restitution, il sera facturé 15 euros par le chronometreur.